



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2016

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Solange COOKE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 28 janvier 2016

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2016, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut, le procès-verbal du 28 janvier 2016 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 31 mars 2016

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration – finances

1 / Classement de la commune – annule et remplace

Monsieur Pierre BESSY, adjoint au maire, explique que la Préfecture a demandé à la commune de modifier sa délibération de classement de la commune qui avait été adoptée en novembre 2015. Il convient donc de la reprendre avec les termes indiqués par la Préfecture. Cela ne change rien sur le fond.

Approuvé à l'unanimité

2 / CEJ – lettre d'intention de la CAF

Vu les difficultés rencontrées en saison pour la garde des enfants de saisonniers et le manque de solutions alternatives de garde, Madame Solange COOKE, adjointe au maire, propose de créer 2 places d'accueil supplémentaires pour la saison hivernale uniquement dans les locaux de la micro-crèche touristique à compter de décembre 2016.

Le conseil municipal est amené à confirmer cette proposition et à solliciter la CAF pour la création de 2 places supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer toute modification au Contrat Enfance Jeunesse.

Approuvé à l'unanimité

3 / Demandes de subvention auprès du Conseil départemental

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets qui pourraient potentiellement bénéficier de subventions auprès du Conseil Départemental. Il s'agit de :

3 - Réalisation d'une protection de berges sur l'Arly

Suite aux inondations de mai 2015, la berge de l'Arly - support du parking du pied de pistes - s'est fortement érodée. Afin de sécuriser la stabilité du parking, il convient de réaliser des travaux de confortement avec la pose de caissons bois végétalisés. Les travaux, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le RTM pour un montant de 6400 € HT, sont estimés à 107 028,50 € HT. Le conseil demande une subvention au conseil départemental, à hauteur de 30 %, soit 34 029 €.

3 bis - Prolongement Allée de la Prazine

Le conseil municipal souhaite pouvoir attirer de nouveaux habitants et de ce fait, souhaite urbaniser le secteur du Jorrat dont la commune maîtrise le foncier. Le prolongement de l'allée de la Prazine permettra de desservir les nouveaux terrains.

Les travaux sont estimés à 274 700 € HT et 9 300 € d'études (faisabilité et maîtrise d'œuvre), soit un total de 284 000 €. Le conseil demande une subvention au conseil départemental, à hauteur de 30 %, soit 85 200 €.

3 ter - Réalisation d'un plateau surélevé sur la RD 1212 devant l'école

Dans le cadre du réaménagement de la traversée du village, et pour des raisons de sécurité, le conseil souhaite réaliser un plateau surélevé devant l'école. Il permettrait de ralentir les voitures.

Les travaux sont estimés à 367 450 € HT et 27 000 € HT d'études de maîtrise d'œuvre, soit un total de 394 450 €. Le conseil demande une subvention au conseil départemental, à hauteur de 30 %, soit 118 335 €.

3 quater - Réalisation d'une aire de retournement au Jorrat

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 1212 au Jorrat, la commune a réalisé une aire de retournement au Jorrat, pour permettre les rotations de bus, cars et navettes.

Les travaux sont estimés à 97 070 € HT et 10 500 € HT d'études de maîtrise d'œuvre, soit un total de 107 570 €. La commune demande une subvention au conseil départemental, à hauteur de 30 %, soit 32 270 €.

Ces demandes de subventions sont approuvées à l'unanimité.

4 / Demandes de subventions auprès de l'Etat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets qui pourraient potentiellement bénéficier de subventions auprès de l'Etat. Il s'agit de :

4 - Réalisation d'un plateau surélevé sur la RD 1212 devant l'école

Comme pour le Conseil départemental, une subvention est demandée à l'Etat, toujours à hauteur de 30 %, soit 118 335 €.

4 bis - Travaux d'accessibilité de l'école

La commune a réalisé son agenda d'accessibilité (vis-à-vis des personnes à mobilité réduite) et a choisi de réaliser les travaux dans l'école publique en priorité dès 2016. Les travaux sont estimés à 37 000 € HT. La commune demande une subvention à l'Etat, à hauteur de 30 %, soit 11 100 €.

4 ter - Travaux d'accessibilité de la structure petite enfance

Tout comme l'école, la priorité dans l'agenda d'accessibilité est donnée à la structure petite enfance. Les travaux sont estimés à 3 000 € HT. La subvention demandée à hauteur de 30 % est de 900 €.

4 quater - Réalisation de la desserte des logements sociaux

La commune projette la réalisation de logements sociaux au Jorrat en cédant le foncier à un bailleur social. Le permis de construire a été délivré et les travaux commenceront à l'automne 2016. La commune va réaliser la desserte de ce terrain en réseaux secs et humides.

Les travaux sont estimés à 274 700 € HT et 9 300 € HT d'études (faisabilité et maîtrise d'œuvre), soit un total de 284 000 € HT. Il est demandé une subvention à l'Etat, à hauteur de 30 %, soit 85 200 €.

Ces demandes de subventions sont approuvées à l'unanimité.

5 / Demandes de subventions au titre des amendes de police 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets qui peuvent faire l'objet d'une demande de subvention via le fond national alimenté par les amendes de police. Monsieur le Maire rappelle ainsi que les communes ne perçoivent pas l'argent des PV et que ces fonds servent notamment à subventionner les communes lorsqu'elles investissent pour la sécurité routière (ralentisseurs, trottoirs, radars pédagogiques...).

Certains projets pralins pourraient ainsi prétendre à ces aides. Il s'agit cette année de la création du plateau surélevé devant l'école (travaux estimés à 394 450 € HT) et de la création de nouveaux passages piétons sur la RD 1212. Il s'agira de passages piétons plus pérennes afin de sécuriser les traversées de route. Ils seront réalisés en pépite, un revêtement coloré qui résiste au déneigement et au sel, ainsi les passages seront visibles.

Monsieur le Maire et la commission Voirie espèrent, en effet, résoudre ainsi le problème des passages peints qui s'effacent dès le milieu de l'hiver en raison du gel, du sel et des intempéries.

Ces demandes de subventions sont approuvées à l'unanimité.

6 / Compétence tourisme

Monsieur Pierre BESSY, adjoint au maire, rappelle que la loi NOTRE propose que la compétence tourisme passe à l'intercommunalité dès le 1^{er} janvier 2017.

La commune considère que l'Office de Tourisme communal propre à Praz-sur-Arly répond à l'intérêt économique et social de la station, en permettant de continuer à bénéficier des performances acquises par l'organisation qu'ont su fédérer les acteurs publics et privés, en soutenant une offre commerciale efficace, s'appuyant sur une image de marque protégée au titre de la Propriété Industrielle et une notoriété reconnues au niveau national et international.

Monsieur le Maire estime qu'il ne serait donc pas opportun de transférer l'Office de Tourisme à l'intercommunalité, sous peine de perdre la main sur la stratégie marketing et de produit de la station praline. Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir, au-delà du 1^{er} janvier 2017, l'Office de Tourisme communal de Praz-sur-Arly.

Approuvé à l'unanimité

7 / Maintenance informatique des écoles

Monsieur le Maire présente la charte de maintenance informatique des écoles qu'il est proposé de signer entre la CCPMB et les communes, suite au travail effectué par les services de la CCPMB en concertation avec les écoles et le gérant informatique auprès de l'IEN.

Celle-ci a pour objectif de garantir le bon fonctionnement ainsi que la qualité d'utilisation des moyens informatiques des écoles, ce qui sera une garantie de qualité de service rendu par la CCPMB et d'économies substantielles sur les coûts de maintenance. La commune est donc invitée à signer cette charte.

Approuvé à l'unanimité

8 / Sentiers de montagne – Convention de mandat avec la CCPMB

Dans le cadre de la fourniture du matériel nécessaire à la mise en place de la signalétique des sentiers de randonnées du Pays du Mont-Blanc, il existe une convention de groupement de commande, qui arrive à son terme, rappelle Monsieur le Maire.

Il est proposé de renouveler une convention de mandat confiant les appels d'offre et la commande des panneaux de balisage à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc pour une durée de 4 ans.

Approuvé à l'unanimité

9 / Espace Valléen – adhésion

Monsieur le Maire explique que, dans sa délibération « Montagne 2040 : Nouveaux temps, nouveaux défis », la Région a retenu en décembre 2013 le principe de renouvellement des Conventions de Stations Durables arrivées à échéance dans un contexte de mise en place d'une nouvelle génération de Fonds européens pour les Massifs.

Afin de continuer à réduire la dépendance à la saison hivernale, il s'agit, en concertation avec les acteurs et élus locaux, de franchir un nouveau cap, en aidant les territoires à se structurer en tant que destinations touristiques autour de 4 enjeux essentiels : la promotion de diverses formes de mobilité, le renouvellement des hébergements, la diversification des activités et la valorisation des compétences et ressources humaines. Les communes du Pays du Mont-Blanc sont donc invitées à valider leur adhésion à ce contrat d'aide Espace Valléen.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre urbanisme – foncier

10 / Cession gratuite parcelle A 630P – Route du Thovex

Le propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°630 située route du Thovex a sollicité la commune afin de régulariser l'emprise lui appartenant et occupée par la voie communale. Les parties se sont entendues sur le principe d'une cession gratuite et la commune prend à sa charge les frais de géomètre nécessaires à la division de parcelle, ainsi que les frais d'acte notarié.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre travaux – forêt

11 / Demande de subvention travaux sylvicoles auprès du Conseil Régional

Madame Priscillia ARVIN-BEROD présente les travaux confiés à l'ONF. Le coût des travaux 2016 est estimé à 4 800 € HT, une subvention de 1 440 € est demandée.

Approuvé à l'unanimité

12 / Demande de subvention travaux sylvicoles – Programme Sylv'ACTTES

Les travaux sont estimés à 4 500 € HT, une subvention de 1 600 € est demandée.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre eau – assainissement

13 / Tarif eau et assainissement 2016

L'équilibre du budget de l'eau et de l'assainissement est directement dépendant des tarifs relatifs aux services rendus : de distribution et fourniture d'eau d'une part, de collecte et traitement des eaux usées d'autre part. La facturation est effectuée sur le principe du binôme constitué de droits fixes et d'une partie proportionnelle liée à la consommation.

Monsieur Pierre BESSY propose de reconduire à l'identique les droits fixes pour les 2 services d'eau et d'assainissement, ainsi que la location des compteurs (délibération du 28 septembre 2004).

Concernant la partie proportionnelle, au vu des futurs travaux à réaliser sur les réseaux humides, il est proposé de pratiquer une augmentation de 0,02 € HT/m³ du prix de l'eau potable et de 0,05 € HT/m³ du prix de l'assainissement (augmentation de la part SIVU comprise).

- Eau : le mètre cube d'eau consommée : 0,98 € HT (avec une TVA à 5,5 %).
- Assainissement : le mètre cube d'eau consommée : 1,92 € HT (avec une TVA à 10 %).

Ceci représente une augmentation moyenne pour l'abonné de 1,96 % par rapport à 2015, y compris la hausse de la part SIVU et des redevances de l'Agence de l'eau.

Approuvé à l'unanimité

14 / Convention de servitude réseaux humides

Lors d'une enquête de raccordement assainissement, il est apparu que la canalisation d'évacuation des eaux usées de l'habitation de Monsieur Michel CHEMIN et de la copropriété « La Soleillade », situées route des Thouvassières, était effondrée en plusieurs endroits.

De plus, le point de raccordement de cette canalisation privée sur le réseau public est inconnu. Monsieur CHEMIN doit donc refaire entièrement la canalisation et la raccorder au réseau public, les travaux se faisant à ses frais.

Monsieur Pierre BESSY propose que le nouveau réseau privé d'assainissement passe par des parcelles cadastrées appartenant à la commune. Cette dernière concède donc à titre de servitude réelle et perpétuelle, à Monsieur CHEMIN et à la copropriété « La Soleillade », un droit de passage pour une canalisation privée d'eaux usées en tréfonds de sa propriété.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION
DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

**QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION
DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

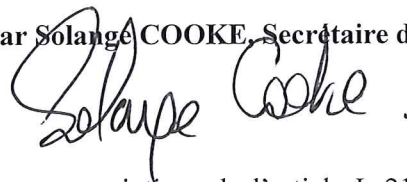
COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal le Jeudi 7 avril à 20 heures.
- Monsieur Jean LABROUSSE se propose de recueillir toutes les observations concernant les remontées mécaniques, afin de les communiquer à la société Labellemontagne.
Monsieur Claude JOND fait remarquer l'ouverture tardive du téléski des 3 coins le matin.
- La commune de Praz-sur-Arly s'associe à la commune de Demi-Quartier pour le Troc Vert. Cette dernière en organisera un la première quinzaine de Juin tandis que Praz-sur-Arly continuera à organiser son Troc Vert l'automne.
- Par ailleurs, Madame Florence ENCINAS explique que les personnes qui s'inscrivent au Concours des maisons fleuries peuvent bénéficier de tarifs professionnels pour l'achat de leurs fleurs. Elle précise aussi que la commune commandera plus de vivaces cette année pour les bacs installés dans nos rues, ce qui permettra de distribuer plus de fleurs en fin de saison, et d'éviter d'en jeter trop.
- Monsieur Franck PRADEL annonce que la caserne des pompiers devrait être transférée à Megève fin Juin – début Juillet. Il rassure immédiatement le public en précisant qu'une nouvelle organisation a été étudiée et que la caserne mettra en place une garde postée. Des pompiers seront donc présents en permanence dans les locaux mégévans, prêts à partir immédiatement en cas d'appel. Selon lui, l'arrivée des secours sera donc encore plus rapide qu'aujourd'hui. Monsieur le Maire estime qu'il faudra bien communiquer sur les avantages de cette nouvelle organisation afin de rassurer les habitants. Il rappelle que ce projet était discuté par les pompiers de Praz-sur-Arly et de Megève, et par le SDIS, depuis déjà de nombreux mois car les deux casernes subissent des baisses d'effectifs. Les pompiers restants sont donc très sollicités et multiplient les gardes. Cette situation n'est plus tenable, au risque de décourager les sapeurs-pompiers volontaires.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21H25.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 31 mars 2016 par le SECRETAIRE élu par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 31 mars 2016.

Signé par Solange COOKE, Secrétaire de séance



Vu pour être affiché le 06 AVR. 2016
Code Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du

Le Maire, Yann JACCAZ

